

<p>ANNEXE 4 Méthodologie des forum régionaux</p>
--

Note méthodologique de l'Ifop

Les enjeux de bioéthique constituent un faisceau de problématiques techniques et difficiles d'accès, susceptibles de renvoyer chez l'ensemble des individus à des conceptions philosophiques ou religieuses, d'alimenter des réactions passionnées, voire de susciter des craintes et des angoisses, fondées ou infondées.

Dans cette perspective, pour connaître l'avis des Français et leur permettre de participer au débat, il apparaît essentiel de dépasser les modes traditionnels de recueil de l'opinion et de recourir à un outil permettant de produire un jugement circonstancié et dépassionné. **Le premier objectif assigné aux conférences de citoyens mises en œuvre réside donc dans la production par les Français d'un contenu avisé et réfléchi qui nourrira les débats des Etats généraux de la bioéthique et permettra à l'ensemble des décisionnaires en la matière d'approfondir leurs réflexions s'agissant des évolutions législatives nécessaires en matière de bioéthique.**

Le dispositif de concertation mis en place aura le mérite de permettre l'expression de citoyens « profanes » dans des conditions qui donneront du poids à leurs conclusions (la phase de formation, au cœur de la méthode de la conférence de citoyens a cette vertu essentielle de permettre à des personnes au départ non expertes du débat de maîtriser les principales notions techniques et le vocabulaire indispensable à la production d'un avis crédible).

1 – La conférence de citoyens : définition et principes

1.1. Un mode de consultation du public innovant et légitime

Instaurées dans les pays scandinaves dans les années quatre-vingts sous la dénomination de "Conférences publiques de Consensus", les conférences de citoyens sont nées de la volonté de **réintégrer les citoyens dans des processus d'évaluation et de prise de décision complexes, jusqu'alors réservés à des publics experts**. Le recours de plus en plus fréquent par des opérateurs publics et privés aux conférences de citoyens tient au fait que celles-ci dépassent les modes traditionnels de recueil de l'opinion des citoyens.

Certaines problématiques à caractère scientifique, éthique, ou même sociologique, régulièrement soumises à de violentes controverses, se prêtent en effet difficilement à l'organisation d'un débat public serein ainsi qu'à l'expression paisible d'une opinion publique constituée. Sur ces enjeux, le recueil de l'opinion résiste souvent aux techniques traditionnelles d'enquête que sont les études quantitatives et qualitatives.

En effet, s'agissant de ces sujets ou problématiques complexes, tels que les enjeux de bioéthique, l'expression d'une opinion par « le citoyen ordinaire » se heurte à deux obstacles majeurs, auxquels les méthodologies d'études traditionnelles et l'ensemble des techniques de consultation ont du mal à remédier :

- la barrière de "compétence" et de langage existant entre le citoyen et les experts du domaine concerné (qu'ils soient scientifiques, professionnels de santé, ou philosophes dans le cas qui nous concerne),
- les prismes utilisés par le citoyen qui appréhende le débat à travers les champs de références dont il dispose (conceptions religieuses, philosophiques).

Dans ce contexte, le principal atout de la conférence de citoyens réside dans sa capacité à permettre un «débat informé» et à redonner la parole aux citoyens sur des sujets complexes, en leur permettant notamment de devenir une force de proposition crédible.

L'Ifop envisage ainsi la conférence de citoyens comme **un mode de consultation du public à part entière**. S'il ne peut se substituer à d'autres outils, il apparaît dans certaines circonstances comme l'instrument le plus approprié pour connaître les avis et recommandations des citoyens.

Cette perspective impose de définir un cadre méthodologique précis et de porter une attention maximale à éviter tous les biais qui pourraient entacher l'expression sincère de l'opinion des participants. Nous présentons à cet égard ci-après dans cette note l'ensemble des précautions à prendre et des principes à respecter pour permettre une telle expression.

Le recours à la conférence de citoyens s'agissant des enjeux de bioéthique nous apparaît parfaitement légitime dans la mesure où :

- il s'agit d'une thématique technique difficile d'accès et obscure aux yeux du grand public qui nécessite une « mise à niveau » des citoyens appelés à émettre un avis et des recommandations au ministère ;
- cette thématique est sujette à des controverses entre experts qu'il est aujourd'hui nécessaire d'ouvrir au public ;
- elle soulève enfin des enjeux éthiques, philosophiques et juridiques qui concernent chacun et qui légitiment encore davantage la participation des citoyens.

1.2. La neutralité du processus comme condition de sa légitimité

La légitimité des conférences de citoyens

Si l'efficacité des conférences de citoyens n'est plus à prouver, de nombreuses questions continuent d'être posées, interrogeant la légitimité de ce mode de consultation du public.

Les premières concernent **la légitimité des panels de citoyens recrutés** pour participer à ce type d'opération. La faiblesse du nombre de participants (en général une quinzaine de personnes) interdit en effet de pouvoir parler d'un panel représentatif de la population de référence.

Comment les participants sont-ils choisis ? En quoi ces personnes pourraient-elles prétendre parler au nom d'une collectivité, d'une région ou d'un pays qu'elles ne représentent pas ?

Pour répondre à cette première série de questions, il importe de préciser dans la plus grande transparence les critères de sélection des participants et d'insister sur les objectifs et les principes qui guident la méthodologie de recrutement des panélistes.

Ainsi, l'Ifop considère qu'il est essentiel de poser qu'un **panel doit refléter la diversité et la pluralité de la population de référence**. Dans cette perspective, il est nécessaire de prendre en compte lors de la sélection des participants l'ensemble des postures, des logiques pouvant exister à l'égard du sujet étudié ; il convient donc d'identifier, a priori, tous les critères susceptibles d'induire des logiques de fonctionnement différentes par rapport au sujet. Ces critères doivent être rendus publics.

D'autres critiques remettent en cause **la neutralité de la formation des participants et de leur expression publique en fin de processus**.

Le dispositif de formation des citoyens est-il sincère ? Les avis et recommandations produits par le groupe reflètent-ils fidèlement leur opinion ?

Afin de répondre à ces questions et de donner des gages irréprochables de légitimité aux conférences de citoyens qu'il conduit, l'Ifop considère la neutralité de la conférence de citoyens comme un impératif.

La neutralité comme impératif

Référence dans les enquêtes d'opinion, l'Ifop s'est toujours illustré par son indépendance et sa neutralité dans la collecte des données et la restitution des perceptions et avis du public.

La neutralité constitue donc un principe qui oriente la vision méthodologique de l'institut relative aux conférences de citoyens et qui se décline dans toutes les étapes de leur mise en oeuvre. L'attachement à cette ligne de conduite fondamentale justifie ainsi des partis pris méthodologiques garantissant la légitimité des conférences menées.

Le principe de neutralité doit commencer par s'appliquer au contenu de la formation des participants. De ce point de vue, toutes les décisions afférentes à la formation du panel (définition du contenu du dossier remis aux panélistes en début de processus et du programme de formation, choix des experts, etc.) doivent être validées par un comité de pilotage reflétant l'ensemble des courants d'opinion sur le sujet.

L'animation des séances de formation doit également être placée sous le signe de la neutralité. Il est en effet essentiel que l'animation des sessions n'oriente en aucune manière ni le contenu de l'information donnée aux participants, ni la façon dont ceux-ci la reçoivent et l'assimilent.

L'Ifop considère dès lors que les animateurs des sessions de formation ne doivent pas être des experts du sujet en question mais doivent se cantonner au rôle de professionnel de l'animation et de la gestion de groupe. L'animation de groupe étant un métier à part entière, nécessitant la maîtrise de nombreux outils mais également une posture particulière, nous confions l'animation de nos conférences de citoyens à des psychosociologues avec lesquels nous collaborons régulièrement et qui ont développé une forte expertise dans ce domaine (lors des sessions de formation, l'animateur est systématiquement assisté d'un facilitateur Ifop qui veille également au bon déroulement des échanges entre les participants et les experts).

Enfin, le travail final du groupe (rédaction de l'avis et des recommandations) doit également obéir à certaines règles visant à garantir la neutralité du dispositif.

Plus particulièrement, il s'agit de faire en sorte que le document issu de cette ultime session de réflexion collective soit l'expression fidèle de la position (des positions) exprimée(s) par le groupe. Ce recueil de l'opinion est assuré par l'animateur et le scrutateur Ifop, sur la base d'une méthodologie que nous exposons plus loin. Cette méthodologie, inspirée des techniques de l'enquête qualitative et éprouvée lors des différentes conférences de citoyens menées par l'Ifop, permet d'assurer une fidèle retranscription des opinions et avis émis par le panel.

2. Les différents acteurs

Le dispositif envisagé par le commanditaire s'inspire des conférences de citoyens organisées au niveau national ou local depuis 1998⁶. Il est par ailleurs conforme aux exigences posées par la Commission Nationale du Débat Public.

2.1 Le comité de pilotage

Le commanditaire mettra en place, préalablement au démarrage de la conférence de citoyens, un comité de pilotage, composé de personnalités qualifiées. Le comité de pilotage est le garant de la transparence et de la neutralité du processus de la conférence citoyenne et de sa bonne tenue. Supervisant l'ensemble des étapes du dispositif, il suivra la qualité de la prestation de l'Ifop.

Au lancement de la mission, une réunion de cadrage et de présentation des différents interlocuteurs (commanditaire / comité de pilotage / Ifop) sera organisée.

L'Ifop assistera le comité de pilotage dans ses missions et lors des réunions, présentera oralement l'avancée de sa mission (et notamment l'état d'avancement du travail des panels et la progression de la dynamique de chaque groupe).

2.2 Les panels de citoyens

Trois panels de citoyens seront sélectionnés afin de représenter la diversité de trois zones géographiques (région de Marseille, région de Rennes, région de Strasbourg). Les panels ne pourront en aucun cas être considérés comme représentatifs au sens statistique de leurs populations de référence. Chaque panel sera constitué de 15 personnes habitant la région concernée et disponibles pendant les différentes sessions prévues (sessions de formation, session de débat et de rédaction, et, pour ceux qui seront amenés à y participer, la session de restitution). L'Ifop se propose de recruter directement les panélistes selon une méthode éprouvée et constituant aujourd'hui une référence méthodologique (cf 4).

2.3 Les formateurs et experts

Pour la bonne compréhension de ce document et du déroulé du dispositif, nous nommons :

- « **formateurs** » les personnes intervenant dans le cadre des **sessions de formation des panels**

⁶ La dernière grande conférence organisée au niveau national par une institution publique (le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable) concernait le devenir des boues d'épuration et a été intégralement organisée par l'Ifop (septembre-novembre 2003) ; au niveau local, il s'agissait de la conférence sur les nanotechnologies organisée pour le conseil régional d'Ile-de-France par l'Ifop (septembre 2006-janvier 2007).

- « **experts** » celles intervenant lors des **débats publics**.

Pour chaque conférence de citoyens, **les formateurs** assureront la remise à niveau du panel sur le thème retenu et leur présenteront, en sus des connaissances indispensables à la maîtrise des enjeux du débat, un aperçu le plus exhaustif possible des différentes positions des acteurs du débat, l'objectif étant de parvenir en un temps limité à offrir aux panels la possibilité de prendre en compte la variété des positions que l'on peut tenir sur le sujet concerné. Ainsi, ces personnes (chercheurs, professionnels de santé, experts des organismes publics, philosophes, etc.) seront des formateurs qualifiés et adaptés aux objectifs visés, qui devront permettre aux citoyens d'acquérir les connaissances scientifiques, technologiques, réglementaires, sociologiques, voire psychologiques et philosophiques nécessaires à la compréhension des thèmes concernés.

Il reviendra au comité de pilotage d'identifier les personnes qualifiées, connues pour leur expertise des sujets et leur pédagogie. Le comité de pilotage validera le choix des personnes en veillant au respect des objectifs fixés dans le programme de formation (notamment en termes de diversité).

Pour chacune des conférences organisées, le comité de pilotage identifiera **les experts ou « porteurs d'intérêts »** (on peut envisager à ce stade des acteurs des sphères religieuse, philosophique, politique⁷...) que les citoyens auditionneront lors du forum régional. Ces experts auront pour mission d'apporter un ultime éclairage au groupe de citoyens sur les aspects de la problématique qui resteront obscurs à cette étape du dispositif. Cette audition permettra ainsi aux citoyens d'approfondir certains axes de réflexion qui serviront de base à la rédaction de leurs avis et recommandations.

Nous recommandons, conformément à l'usage dans les conférences de citoyens, que le comité de pilotage réfléchisse très en amont (dès les premières réunions préparatoires) à la constitution d'un vivier d'experts potentiellement mobilisables lors du forum régional, principalement parce qu'il faut mobiliser ces personnes suffisamment en avance (afin qu'elles puissent se rendre disponible pour le débat public).

2.4 Le rôle de l'Ifop

L'intégralité de ce document détaille les missions de l'Ifop. Nous proposons toutefois de synthétiser (sans prétendre à l'exhaustivité) comme suit le rôle de l'institut :

La coordination de l'ensemble du dispositif sous l'égide du comité de pilotage :

- surveillance du bon fonctionnement de la conférence dans son ensemble,
- articulation temporelle des différentes prestations,
- cohérence d'ensemble du dispositif, cela en fonction des contraintes de calendrier du commanditaire et des orientations fixées par le comité de pilotage.

⁷ Il est préférable en revanche, au stade des sessions de formation, d'éviter de recruter des porteurs d'intérêts spécifiques, ceci afin de ne pas nuire à la neutralité de la formation dispensée aux citoyens.

La participation au comité de pilotage :

- participation du chef de projet Ifop au comité de pilotage,
- recommandations sur le déroulé des conférences de citoyens (planning, méthode, organisation des différentes sessions, etc.),
- suivi du calendrier des réunions,
- débriefings à l'issue de chaque session, pour chacun des panels,
- assistance à l'identification des formateurs⁸.

Pour chaque conférence de citoyens, la constitution du panel de citoyens :

- recrutement selon la procédure décrite dans ce document,
- fidélisation et relances entre les sessions.

Pour chaque conférence de citoyens, participation à la préparation de la formation des citoyens (le programme et le choix des intervenants étant défini par le comité de pilotage) :

- prise de contact entre les formateurs et l'animateur pour leur préciser quelques jours avant leur intervention les « règles du jeu »,
- récupération des supports de présentation des formateurs,
- accueil du formateur lors de son arrivée sur le lieu de formation.

Pour chaque conférence de citoyens, l'animation des sessions de formation :

- recrutement d'un psychosociologue expérimenté en matière de conférences de citoyens,
- animation des sessions de formation par le psychosociologue,
- présence du scrutateur Ifop lors des formations (prise de notes, soutien à l'animateur, accueil des formateurs et relations avec le panel),
- compte-rendu au comité de pilotage des week-ends de formation.

Pour chaque conférence de citoyens, la préparation et l'animation du débat public ; l'appui à la rédaction de l'avis et des recommandations par les citoyens

- contacts des experts par l'animateur pour leur préciser quelques jours avant leur intervention les « règles du jeu »,
- animation du débat public par le psychosociologue ayant animé les formations,
- soutien de l'animateur et du scrutateur Ifop à la rédaction par le panel de ses avis et recommandations,
- mise en forme et transmission de l'avis et des recommandations des citoyens au comité de pilotage.

⁸ A la lumière de son expérience en matière de conférences de citoyens et en s'appuyant sur sa connaissance de l'Opinion sur de nombreux enjeux de société, le chef de projet Ifop apportera une contribution, au sein du comité de pilotage, à la définition des problématiques et à la préparation du programme de formation

La préparation d'une contribution citoyenne réunissant les trois avis citoyens pour présentation à la conférence de clôture

La présentation lors de la conférence de clôture à Paris de la méthodologie et des différentes étapes suivies pour la réalisation des conférences de citoyens.

3. Le recrutement des citoyens

3.1 Les principes du recrutement

Préalable

Pour chaque conférence de citoyens, le recrutement des panélistes constitue à bien des égards une étape importante, voire cruciale, de l'organisation, et ce à plusieurs titres.

En premier lieu, il est essentiel de veiller à la **qualité du panel**, notamment du point de vue de la capacité d'écoute, de l'ouverture d'esprit et de la disposition au débat des individus qui le composent. C'est un élément essentiel à la fois de la bonne tenue des sessions de formation du forum régional ainsi que de la valeur des avis et recommandations émis en fin de parcours.

La notion de qualité est ici centrale, les citoyens participant à la conférence constituant la « matière première » dont dépend l'ensemble du processus.

Par ailleurs, la **diversité du panel**, dans le respect des critères de sélection établis en amont de la phase de recrutement est un élément fondamental : elle favorise la variété des points de vue lors des journées de formation et lors du forum régional. Elle participe ainsi à la richesse des échanges des avis et des documents de restitution, tout en renforçant la légitimité globale de l'opération.

La fidélité du panel enfin constitue un enjeu majeur, dans la mesure où la réussite de la conférence de citoyens n'est pas subordonnée uniquement à l'implication du panel mais aussi à la permanence de cette implication dans le temps, à chaque rendez-vous, notamment lors des phases de formation. La défection de membres des panels risquerait en effet de contribuer à la dégradation de la dynamique et de la cohésion du groupe.

En charge du recrutement de nombreux groupes de citoyens appelés à être formés et à débattre dans le cadre de processus similaires à celui envisagé par le Ministère, l'Ifop possède une méthodologie et un savoir-faire spécifiques, éprouvés et reconnus visant à aboutir à un recrutement optimal.

Ayant pris en charge l'organisation intégrale (recrutement, animation, débat public, restitution de l'avis citoyen) de nombreuses conférences de citoyens, l'Ifop est en mesure de prendre en compte au moment du recrutement l'ensemble des paramètres relatifs à un tel événement (tant au niveau de la constitution du groupe que de la fidélisation et de l'implication des participants) et de les intégrer comme contraintes à la démarche de recrutement mise en œuvre.

Description générale de la constitution d'un panel et principes

Ces éléments valent pour la constitution de chacun des trois panels qui devront être recrutés.

Chaque panel comprendra environ 15 individus recrutés directement par l'Ifop.

Compte tenu de la taille du panel, il ne saurait prétendre à la représentativité de la population de référence (la région de Marseille, de Rennes ou celle de Strasbourg). Aussi, nous ne pourrions pas parler d'échantillon représentatif. Néanmoins, le panel sera composé de manière à refléter au mieux la diversité de la population de référence et à illustrer la variété des points de vue pouvant exister sur le sujet au sein du public.

Pour le dire autrement, l'originalité du panel résidera dans son « universalité » : il devra refléter la diversité de la région de référence en termes de profils socio-démographiques.

Afin d'atteindre ces objectifs de diversité, la répartition des citoyens en fonction de plusieurs critères est nécessaire. Il s'agira en particulier, après la prise en compte du facteur géographique de veiller à ce que le panel soit équilibré du point de vue socio-démographique, c'est à dire au plan générationnel et socio-professionnel. Cette répartition sera conforme à la structure de population de référence telle que définie par le recensement de l'INSEE.

Plusieurs critères sont ainsi fixés et guideront le recrutement du panel.

Pour chacun de ces critères, il s'agira de veiller à respecter un objectif quantitatif fixé (exemple pour le critère du sexe : 7 hommes et 8 femmes).

Nous suggérons de retenir les critères suivants, essentiels à nos yeux pour la constitution d'un groupe reflétant au maximum la diversité sociodémographique de la population de référence :

Sexe

Age

- 18-24 ans
- 25-34 ans
- 35-49 ans
- 50-64 ans
- 65 ans et plus

Profession

- Artisan / commerçant
- Profession libérale / cadre supérieur
- Employé
- Profession intermédiaire
- Ouvrier
- Retraité
- Etudiant
- Demandeur d'emploi
- Homme, femme au foyer

Niveau d'études

- sans diplôme
- certificat d'études primaires
- ancien brevet, un BEPC
- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) un brevet d'enseignement professionnel (BEP)
- baccalauréat professionnel
- bac d'enseignement général / technique
- bac +2 ans ou niveau bac +2 ans (DUT, BTS, DUG)
- diplôme du supérieur (2ème, 3ème cycle, grande école)

Situation familiale

- Célibataire
- Marié(e)
- En concubinage
- Séparé(e), divorcé(e)
- Veuf(ve)

Localisation géographique

Ce dernier critère devra être déterminé avec précision.

Soit on considèrera que le recrutement se limitera à la ville retenue pour l'organisation du forum régional (Marseille, Rennes, Strasbourg) et à sa zone d'influence directe.

Soit on étendra le recrutement à l'intégralité de la région administrative dont la ville est la capitale. Cette seconde option nous semble préférable, dans la mesure où elle permet d'élargir la zone de résonance de la conférence, et donc également sa couverture médiatique, mais elle implique des conditions d'organisation logistique plus compliquées (hébergement à prévoir pour les personnes habitant loin de la capitale régionale par exemple). Dans cette perspective, on retiendrait à la fois le département et la catégorie d'agglomération (zones rurales, semi-urbaines et urbaines) comme critères.

Quand bien même ils ne constitueront pas des critères de recrutement en tant que tels (parce qu'il est matériellement impossible de prendre en compte un nombre trop élevé de critères), les indicateurs suivants devront être attentivement suivis lors du recrutement pour s'assurer de la diversité du panel :

- **la proximité politique** (critère dont on sait qu'il joue beaucoup sur la perception de la plupart sujets d'intérêt public),
- **la proximité et la pratique religieuse** (eu égard aux thématiques de bioéthique qui seront discutées, il est indispensable de respecter une certaine pluralité au sein du groupe en matière de proximité et de pratique religieuse : les croyants, les pratiquants des différentes religions devront être représentés, de même que les athées ou agnostiques),
- **la présence d'enfants mineurs au foyer** (ce critère pouvant induire des postures sensiblement différentes sur des questions liées à l'avenir et aux thématiques abordées).

A titre d'exemple, pour la région PACA (en vue du forum régional de Marseille), en fonction des données disponibles, nous pouvons envisager par exemple la répartition suivante du panel s'agissant de quatre critères essentiels (sexe, âge, profession et zone géographique) :

<u>Critère</u>	<u>Population du territoire (%)</u>	<u>Nombre de panélistes</u>
Sexe		
Homme	46,88%	7
Femme	53,12%	8
Age		
18-24	10,32%	2
25-34	16,87%	3
35-49	27,23%	4
50-64	21,92%	3
65 et plus	23,66%	3
Profession		
Agriculteur / Artisan / commerçant	6,73%	1
Profession libérale / cadre supérieur	7,98%	1
Profession intermédiaire	12,51%	2
Employé	10,98%	2
Ouvrier	14,94%	2
Retraité	28,93%	4
Etudiant	11,55%	2
Homme, femme au foyer		
Demandeur d'emploi	6,38%	1
Département		
Alpes-de-Haute-Provence	3,10%	1
Hautes-Alpes	2,67%	1
Alpes-Maritimes	22,99%	3
Bouches-du-Rhône	40,32%	5
Var	20,07%	3
Vaucluse	10,85%	2
Catégorie d'agglomération		
Rurale	8,40%	1
Commune de 2 à 20 000 habitants	13,12%	2
Commune de 20 à 100 000 habitants	11,77%	2
Commune de plus de 100 000 habitants	66,71%	10
TOTAL	100	15

3.2 Les différentes étapes du recrutement

L'ensemble du processus de sélection des futurs participants est une combinaison de **deux méthodes qui ont chacune leur intérêt dans le cadre des conférences de citoyens** :

- les méthodes que nous utilisons pour les enquêtes qualitatives par entretiens semi-directifs qui permettent de constituer un panel diversifié, révélateur de la richesse de la population, respectant les critères fixés en amont,
- et les méthodes dites de screening qualitatif qui permettent de choisir des individus disposant d'une capacité d'écoute et de discussion suffisante.

La méthode repose sur une double approche technique :

- sélection en amont,
- filtrage et confirmation en aval.

Le mode de contact repose quant à lui sur un discours :

- valorisant,
- transparent, c'est-à-dire d'une clarté absolue sur les contraintes liées à la participation à ces conférences-citoyennes.

A partir de ces principes directeurs, le processus se déroulera en **cinq temps**.

Première étape : définition des cibles et gestion des critères

En fonction des critères sociologiques et géographiques retenus, des quotas seront établis. Cela permettra de dresser une répartition des membres du panel en fonction des différents critères retenus qui sera, comme nous l'avons indiqué, soumise au comité de pilotage pour validation avant le lancement du recrutement.

Deuxième étape : préparation du recrutement

Un argumentaire écrit, précis et complet sera préparé par l'Ifop et remis à l'équipe en charge du recrutement (enquêteurs dispersés dans les zones géographiques concernées).

Cet argumentaire contiendra à la fois l'ensemble des explications précises sur la démarche et l'objet de la conférence de citoyens.

Il contiendra tous les arguments de **valorisation citoyenne** (enjeux démocratiques, responsabilité individuelle, participation aux états généraux de la bioéthique), mais il s'agira de ne pas cacher l'ensemble **des contraintes** qui pèseront sur l'individu. Il s'agira notamment de montrer qu'il s'agit d'un **engagement personnel**.

Troisième étape : la pré-sélection en face à face

L'Ifop recommande de réaliser le recrutement en face à face pour les raisons suivantes :

- aujourd'hui, le face à face apparaît moins banal que le téléphone (c'est une façon de montrer aux recrutés que la démarche est importante) ;
- un engagement de participation en face à face, même oral, est plus impliquant qu'un engagement par téléphone ;
- le face à face permet, à la fin de l'entretien, de laisser immédiatement une documentation et une lettre officielle de remerciement (cela concrétise la démarche).

Dans chaque région, sous la supervision du responsable régional de l'Ifop, l'Ifop organisera un briefing auprès d'une dizaine d'enquêteurs.

La mission sera de recruter aléatoirement, mais en fonction des critères fixés (exemple : recruter dans le Var une femme de 25 à 34 ans, sans profession, habitant dans une grande ville) des individus sans jamais “forcer la main” aux interviewés. On pourra, pour les hésitants, laisser après argumentaire un délai de réflexion avant une éventuelle visite de confirmation.

Les enquêteurs évolueront dans l’ensemble des départements. Le critère géographique sera ainsi le premier à guider leur stratégie de recrutement. Au fur et à mesure du recrutement, les enquêteurs affineront leurs recherches et travailleront à respecter au mieux les quotas sociologiques.

Pour chaque panel, les enquêteurs pré-recruteront environ 40 à 60 personnes.

Quatrième étape : la validation qualitative

Il est essentiel de valider de façon **qualitative** le pré-recrutement effectué en face-à-face. Un psychosociologue sera alors chargé d’effectuer un entretien par téléphone avec chacun des pré-recrutés. Cette validation aura lieu en parallèle du pré-recrutement en face à face. Les dossiers seront ainsi gérés au fil de l’eau.

L’objet de cet entretien sera multiple :

- tester la motivation et la fermeté de l’intention de participation ;
- tester les capacités de prise de parole, d’intérêt pour le sujet et le degré d’implication ; on cherchera alors à éliminer les extrêmes (les militants ou ceux qui pourraient avoir un intérêt (politique ou professionnel) à défendre, les personnes totalement désengagées d’autre part, celles qui au fond ne manifesterait aucun intérêt pour le sujet ou la démarche) ;
- obtenir un portrait sociologique complémentaire ; une partie de l’entretien consistera, à partir de questions fermées et ouvertes (proches des relances pour des entretiens semi-directifs) à repérer les systèmes de valeurs personnels, les a priori, les conditions sociologiques et les itinéraires individuels.

L’Ifop remettra alors au comité de pilotage une petite monographie lui permettant de mieux connaître les individus.

Cinquième étape : la confirmation du recrutement, la fidélisation et le dédommagement des citoyens

A l’issue de la sélection et du screening, l’Ifop enverra aux participants retenus un dernier courrier d’engagement rappelant les conditions de la participation et demandera un dernier engagement écrit. Une semaine avant la première session de formation, nous effectuerons un dernier contact téléphonique afin de vérifier la volonté ultime de participation. Un interlocuteur et un numéro de téléphone seront mis à la disposition des participants pour qu’ils puissent demander des compléments d’information et être rassurés à tout moment.

La participation des citoyens à l’ensemble du processus exige de leur part un investissement important ainsi qu’une forte mobilisation en temps et en énergie. L’Ifop assure ainsi chaque citoyen participant à l’intégralité du processus un dédommagement (hors frais de transport ; ce dédommagement peut venir combler la perte de revenus occasionnée par la mobilisation lors du forum régional prévu en semaine).

Les tarifs généralement pratiqués pour des conférences de citoyens se déroulant uniquement le week-end sont d'environ 120 euros par participant et par session. Dans la mesure où pour chaque conférence de citoyens la dernière session se tiendra en semaine, il est nécessaire d'augmenter le dédommagement pour cette dernière session (200 euros).

En considérant que deux sessions seront nécessaires à la formation des citoyens (cf partie suivante), qu'il est possible d'organiser ces deux premières sessions le week-end, et que la troisième session se déroulera en semaine (calendrier d'ores et déjà fixé par le commanditaire), un dédommagement total de 450 euros devra être retenu. Bien que le dédommagement ne constitue pas en général le premier facteur de motivation des participants, il contribue très efficacement à leur forte implication et à leur fidélité tout au long du processus.

Bien entendu, pour chaque conférence de citoyens, le dédommagement ne sera versé qu'aux personnes ayant participé à l'intégralité du dispositif (c'est-à-dire aux trois sessions prévues : deux sessions de formation et un forum régional).

L'organisation du forum régional (mobilisant les citoyens 2 jours puisque le lendemain du débat public doit être consacré à la rédaction de l'avis et des recommandations) un jour de semaine complique la tâche de recrutement du panel : il sera en effet difficile de recruter des actifs (ces derniers devront prendre deux journées de congé). L'Ifop ne peut s'engager à réaliser ce défi qu'à condition de pouvoir correctement dédommager les personnes recrutées, c'est-à-dire dans les conditions décrites ci-dessus.

4. La formation des citoyens

A nouveau, s'agissant de la formation des citoyens, les indications données dans cette partie valent pour chacune des trois conférences organisées concomitamment.

Nous précisons par ailleurs qu'il est possible d'envisager la mutualisation d'une partie de la formation dispensée à chaque groupe (cf 5.3)

4.1 La préparation de la formation

L'une des missions essentielles incombant au comité de pilotage réside dans la définition de la problématique de chaque conférence et des modalités de la formation des participants (choix des formateurs et programme précis de formation).

Il reviendra à l'Ifop d'assister le comité de pilotage dans l'élaboration du plan de formation. En particulier, l'Ifop, fort de son expérience en matière de conférences de citoyens, renseignera le comité de pilotage sur plusieurs éléments d'importance qui conditionneront cette élaboration. A cette fin, l'Ifop attirera l'attention du comité sur les points suivants :

1. Il est nécessaire dans l'élaboration du plan de formation de tenir compte des capacités intellectuelles et de concentration dont peut disposer un groupe de 15 citoyens non experts du sujet. En particulier, certaines personnes dans le groupe ne disposeront, en termes de formation scolaire et universitaire, que d'un bagage restreint : le niveau et le degré de détail de l'information donnée au groupe devra tenir compte de cette contrainte et il sera nécessaire dès lors de proportionner la quantité et la nature de la formation aux capacités de réception du groupe (et précisément de celles des personnes les « moins armées » qui doivent pouvoir participer aux discussions, au même titre que celles plus aguerries au type d'exercice intellectuel nécessaire).

2. Les capacités d'assimilation de connaissances dans un groupe dépendent non seulement des dispositions individuelles de chacun des membres qui le composent, mais également de la capacité du groupe à travailler collectivement. C'est pourquoi il convient de préparer un programme de formation qui permette d'alterner des phases dites « réceptives » (le groupe reçoit la parole du formateur) avec des phases « délibératives » (le groupe échange avec le formateur ; les membres du groupes débattent entre eux). L'organisation précise du plan de formation devra ainsi respecter un séquençage adéquat (phases d'exposé, phases de discussion avec les intervenants, phases de délibération interne au groupe).
3. L'Ifop connaît par ailleurs, du fait de son expérience en matière de conférences de citoyens mais plus largement du fait de sa connaissance de l'Opinion sur de nombreux enjeux de société, les clivages idéologiques qui orientent les perceptions et les attitudes du grand public. Cela permettra d'identifier dès la conception du programme de formation les sujets polémiques et susceptibles de paralyser la réflexion du groupe, et ainsi d'adapter en conséquence la nature des formations proposées aux citoyens (sans que cela nuise à la neutralité de la formation).

D'ores et déjà, nous proposons de réserver deux sessions de deux jours chacune à la formation des citoyens. Chacune de ces sessions d'information pourrait être organisée lors d'un week-end : arrivée des citoyens le samedi matin, départ le dimanche en milieu d'après-midi. Au total, en soustrayant les pauses déjeuner et café, on peut compter environ 12 heures pleines de travail par week-end.

Ces 12 heures de travail pourraient être réparties comme suit :

- 9 heures consacrées aux interventions des formateurs
- 3 heures réservées aux délibérations internes au groupe (qu'a-t-on pensé de l'information reçue ? Où en est-on dans notre compréhension du sujet ? Quelles questions restent en suspens ? etc.)

9 heures d'intervention des formateurs, à raison d'une heure trente par formateur, permettent d'envisager environ 6 intervenants par session.

Chaque intervention pourrait être découpée comme suit :

- 45 minutes d'exposé
- 45 minutes de questions – réponses avec le panel.

Voici pour résumer le schéma type d'une session de formation suivant ce programme :

	Samedi	Dimanche
9h-10h30	Exposé intervenant 1 Discussion avec l'intervenant 1	Exposé intervenant 5 Discussion avec l'intervenant 5
10h45-12h15	Exposé intervenant 2 Discussion avec l'intervenant 2	Exposé intervenant 6 Discussion avec l'intervenant 6
12h30 - 13h30	Déjeuner	Déjeuner
13h30 - 15h	Exposé intervenant 3 Discussion avec l'intervenant 3	Discussion interne au groupe
15h15 - 16h45	Exposé intervenant 4 Discussion avec l'intervenant 4	
17h - 18h30	Discussion interne au groupe	

Les formateurs seront identifiés et recrutés par le comité de pilotage parmi les personnes reconnues pour leur expertise du sujet et leur pédagogie. Le comité de pilotage validera le choix des personnes en veillant au respect des objectifs fixés dans le programme de formation (notamment en termes de diversité).

Les formateurs devront permettre aux citoyens d'acquérir les connaissances scientifiques, réglementaires, sociologiques, philosophiques, etc., nécessaires à la compréhension du débat.

L'Ifop insiste sur le fait que les formateurs pressentis devront être motivés, désireux de contribuer au processus de concertation lancé par le commanditaire, et susceptibles de renforcer la crédibilité de la conférence.

Quand bien même on veillera pour la formation à ne pas recruter de « porteurs d'intérêts » spécifiques (comme par exemple des militants d'associations particulièrement investis), mais davantage des observateurs et chercheurs avisés, il est impossible d'attendre de chaque formateur de faire preuve d'une neutralité absolue et de ne donner aucun engagement personnel. Il reviendra dès lors au comité de pilotage (et l'Ifop y contribuera) à s'assurer de la diversité des profils des formateurs. L'expérience de l'Ifop l'amène en effet à penser que **la neutralité du processus de formation des citoyens s'acquiert avant tout par la diversité des profils de formateurs.**

Les coordonnées des formateurs pressentis seront identifiées autant que faire se peut d'une manière collégiale au sein du comité de pilotage (utilisation du « carnet d'adresses » des différents membres du comité de pilotage). Une des manières classiques de procéder consiste ensuite en l'envoi par le commanditaire de lettres formelles d'invitation à participer aux formations.

L'Ifop sera par la suite en relation avec les formateurs et leur indiquera les modalités de leur participation en fonction du cahier des charges défini par le comité de pilotage :

- calendrier précis des formations,
- organisation des temps de formation selon le programme défini,
- définition d'un type de support des présentations (document PowerPoint par exemple élaboré par les formateurs directement).
-

4.2 La formation des citoyens

Pour chacune des conférences de citoyens, le cycle de formation des citoyens sélectionnés vise deux buts :

- les préparer à leur rôle de « jurés-citoyens » en permettant un travail en équipe dans laquelle chacun sera assuré de pouvoir s'exprimer ;
- leur transmettre dans la plus grande neutralité possible les connaissances indispensables à une bonne compréhension du sujet et leur soumettre des pistes utiles à la réflexion qui les conduira à la rédaction d'un avis circonstancié.

Nous recommandons qu'avant le début des formations proprement dites, les citoyens reçoivent un **dossier d'information constitué de fiches de synthèse rédigé par le comité de pilotage**. L'objectif de ce dossier remis aux citoyens est double :

- permettre une première mise à niveau des participants avant le début des formations (le dossier devra dans la mesure du possible leur être transmis avant le premier rendez-vous afin qu'ils en prennent connaissance avant d'arriver) ;
- donner aux participants des supports qui les aideront pendant toute leur formation et auxquels ils pourront se référer (aide-mémoire).

Ces fiches doivent être avant tout factuelles et objectives, elles doivent décrire la situation telle qu'elle est aujourd'hui (elles pourraient par exemple contenir des éléments sur la législation actuelle en matière de bioéthique). Elles n'ont pas pour vocation à inviter les participants à se constituer une opinion et ne doivent donc pas contenir outre-mesure de pistes de réflexions ou de réforme sur les sujets qui seront abordés au cours des formations.

Lors des week-ends de formation, le scrutateur de l'Ifop accueillera les formateurs et fera le lien entre animateur, formateurs et citoyens. Avant chaque week-end, l'Ifop réceptionnera les supports de présentation.

5. Le débat public et la rédaction de l'avis et des recommandations

A nouveau, s'agissant du débat public et de la rédaction de l'avis et des recommandations, les indications données dans cette partie valent pour chacune des trois conférences organisées concomitamment.

5.1 Le débat public

Dans chaque panel, lors de la dernière session de formation, les citoyens seront invités par l'animateur à réfléchir aux thématiques à aborder lors du forum régional et aux questions à poser aux experts. Comme nous l'avons suggéré supra, il serait souhaitable d'organiser à cette fin un échange avec le comité de pilotage (qui aura préalablement travaillé à la constitution d'un vivier d'experts potentiellement mobilisables).

Le forum régional, prenant la forme d'un débat public, constitue un temps fort de chaque conférence de citoyens dans la mesure où il s'agit d'une audition publique d'experts par un groupe qui a acquis les connaissances et compétences nécessaires à un débat informé.

Il s'agit pour le groupe de valider certains points abordés lors des sessions de formation ou d'obtenir des précisions complémentaires sur certaines thématiques.

Sans préjuger de la forme que le commanditaire entend donner au forum régional, nous recommandons, afin d'accroître le retentissement et la légitimité de la démarche, de faire de cette audition un véritable événement public. Nous suggérons d'inviter dans le public les formateurs étant intervenus lors des formations, les membres du comité de pilotage, des élus parisiens et autres responsables impliqués, ainsi que l'ensemble des publics concernés par le débat et la presse.

Le cahier des charges prévoit l'invitation de 300 personnes pour chaque forum régional.

Il est d'usage que le débat public se tienne sur une journée. Les citoyens pourraient être amenés à organiser différentes tables rondes correspondant à autant de sous-thématiques. Chaque table-ronde serait l'occasion d'interroger un certain nombre d'experts. Elles se dérouleraient consécutivement.

Quand bien même nous envisageons ce séquençage possible du forum régional, nous précisons qu'il est nécessaire de laisser aux citoyens une marge de liberté dans l'organisation de la journée (dans la limite de ce que les contraintes logistiques imposent naturellement et des dispositions prises par le commanditaire).

Nous recommandons d'organiser dans chaque région ce débat public dans un lieu dépendant d'une administration publique (collectivité locale ou administration déconcentrée), afin de donner à l'événement un caractère solennel. L'animation du débat public sera confiée à l'animateur de l'Ifop, aidé du scrutateur.

L'Ifop ne prendra pas en charge l'organisation logistique du débat public (accueil des participants, vestiaire, éventuellement location de l'espace, signalétique, rafraîchissements, etc.).

5.2 La rédaction de l'avis et des recommandations

A l'issue du débat public, les citoyens se retireront et rédigeront leur avis et leurs recommandations.

Pour chaque conférence de citoyens, afin de maximiser la qualité du travail des citoyens, nous recommandons que la phase de rédaction soit consécutive au forum régional (le lendemain nous apparaît particulièrement approprié). Il est en effet nécessaire que les informations reçues par le panel lors du forum régional puissent être immédiatement mobilisées lors de la rédaction.

L'Ifop a développé une expertise particulière dans l'appui à la rédaction des recommandations qui s'inspire des méthodes employées dans l'analyse qualitative.

Les principes fondamentaux de la méthodologie employée sont les suivants :

- veiller à ce que le texte final restitue le plus fidèlement possible l'avis du panel ;
- aider le panel à rechercher des positions consensuelles ; si le consensus n'est parfois pas possible, le panel est alors invité à faire état de ses divergences ;
- assister le panel dans la rédaction de ses avis et recommandations par la proposition de reformulation des propositions.

En pratique, le panel se réunit à huis-clos et travaille d'abord à un premier projet de plan détaillé de ses avis et recommandations. Le panel débat sous l'égide de l'animateur qui continue de répartir la parole. Le travail est éventuellement organisé en sessions de travail en sous-groupes qui permettent d'approfondir les points sur lesquels l'opinion du groupe n'est pas encore constituée.

Le document restitué à l'issue de cette session doit être rédigé par le groupe lui-même (et non pas par l'équipe Ifop) parfois assisté, lorsqu'un problème de formulation se pose, par le scrutateur de l'Ifop. Au cours de la rédaction, chaque paragraphe est relu par le scrutateur Ifop et doit être acté par le panel. Lorsque l'intégralité du document est rédigée, le scrutateur Ifop procède à une relecture globale et enregistre d'éventuelles dernières modifications.

L'Ifop considère que seule cette méthode permet d'assurer une expression fidèle de l'opinion du groupe. Un travail de réécriture par un consultant, consécutivement à la session de délibération, serait de facto soumis au travail d'interprétation de son auteur, à sa subjectivité, et ne pourrait dès lors être considéré comme l'expression sincère de l'avis et des recommandations du panel.

ANNEXE 5
Les citoyens panélistes

Liste des citoyens de Marseille

Prénom	Age	Profession	Ville
Janis	23 ans	Hôtesse d'accueil et de vente	Marseille
Florian	36 ans	Directeur commercial	Saint-Laurent-du-Var
Georges	58 ans	Ouvrier de Mairie	La Sagne par Briançonnet
Romain	20 ans	Chômeur	Marseille
Doriane	37 ans	Commerçante	Forcalquier
Jessica	29 ans	Femme au foyer	L'Isle sur la Sorgue
Laurent	42 ans	Professeur particulier	Avignon
Jean-Paul	61 ans	Retraité (agent de maitrise - pétrole)	Les Milles
Monique	64 ans	Retraîtée (Directrice bureau de poste)	Marseille
Christiane	75 ans	Retraîtée (VRP bijoux)	Marseille
Michel	56 ans	Chômeur (peintre en bâtiment)	La Ciotat
Chantal	70 ans	Retraîtée (éducatrice sociale)	Saint-Laurent-du-Var
Rina	31 ans	Responsable commerciale	Gap
Johanne	25 ans	Etudiante (professeur des écoles)	St Chamas
Jean-Jacques	52 ans	Acheteur négociateur (Ministère de la Défense)	Toulon
Peggy	32 ans	Etudiante en Droit (1ère année)	Six-Fours les Plages